melody

Par **Melodie34**, le **06/11/2006** à **09:03**

Salut tout le monde!:))
alors moi c'est Mélodie, 20 ans, de Montpellier
Apres deux premieres années à la fac de montpellier, je passe enfin en deuxieme année mais par correspondance cette fois ci.... et oui, j'ai choisi et j'ai un peu eté obligé de choisir cette solution mais ca me semble pas mal.... a vrai dire je n'aimais pas trop l'ambiance de la fac, trop chacun pour soit à mon gout...
bref j'ai quand meme envie de papoter un peu avec des étudiants en droit, et oui c'est un des inconvenients du CNED, on est un peu isolés... ?? Image not found or type unknown
donc je me suis inscrite sur ce forum qui m'a l'air pas mal du tout!!!!
Sinon à part le droit, la journée je bosse dans un magasin de vetements, et je suis une grande passionnée de moto (je viens d'avoir mon permis !!!)
Et puis j'essaie aussi d'apprendre le chinois.... je sais pas pourquoi cette culture m'intrique, m'interresse et j'aimerais vraiment la découvrir plus ...
en gros je suis une pile electrique, je ne peux pas rester sans rien faire, mais bon du coup j'ai trop de choses à faire!!!
voila pour ma petite presentation!
Sur ce, Bonne journée!

Par **Yann**, le **06/11/2006** à **09:28**

[img:n5alsdl8]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Messages/bienvenue.gif[/img:n5alsdl8]

Par **Cynthia**, le **06/11/2006** à **10:20**

Image not found or type unknown) Tres bonne présentation

J espere que tu réussisras a trouver un peu de contact humain (ca j en suis sure pour ce qui est de Juristudiant :p)

Et surtout Bon courage!

Par **mathou**, le **06/11/2006** à **10:57**

:))

Bienvenue parmi nous Image not found or type unknown

Par **Melodie34**, le **06/11/2006** à **11:00**

mathou, j'ai vu que tu étais aussi passé par le cned, j'ai quelques questions!
Combien de temps apres l'envoie de l'autorisation d'inscription au cned recoit on les cours?
Et quand doit on décider si on désire passé des epreuves en fevrier?
Merci!

Par **candix**, le **06/11/2006** à **11:24**

:))

bienvenue à toi Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **06/11/2006** à **15:44**

[quote="Melodie34":htfzlrsu]mathou, j'ai vu que tu étais aussi passé par le cned, j'ai quelques questions!
Combien de temps apres l'envoie de l'autorisation d'inscription au cned recoit on les cours?
Et quand doit on décider si on désire passé des epreuves en fevrier?
Merci![/quote:htfzlrsu]

On en a parlé ici : http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=3620

:lol:

Tu reçois les cours après un certain temps... qui dépend de ta localisation Image not found or type unknown Je dirais environ deux semaines, un peu moins, si tu habites Montpellier.

Pour le délestage de février, tu décides en fonction de ton avancée dans les matières : il n'y a pas d'avis à envoyer au CAVEJ, il te suffit si tu te sens prête de venir le jour J, avec le papier du guide d'étudiant servant de justificatif de convocation. Il faut simplement garder à l'esprit que passer en février, ça te fait moins de matières en juin : comme tu as déjà fait ta première année, tu connais le rythme des études, donc tu pourras décider si tu veux te présenter ou non - si tu as fini les matières du premier semestre bien sûr :wink:

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **deydey**, le **06/11/2006** à **18:16**

bienvenue à toi...

Par **Melodie34**, le **06/11/2006** à **19:07**

merci! j'avais vu les posts dans lequels tu parlais du cned, c'est super interressant.
Oui c'est clair que ca fait moins de matieres a passer en juin, donc je suis sure de vouloire passer des matieres en fevrier, au moins les plus importantes sinon je m'en sortirais jamais en juin!
sinon une autre petite question, est ce qu'on a le droit a une bourse quand on travail?
je pensais que non, c'est pourquoi je n'en ais pas demandé cette année mais la j'ai un doute...
si quelqu'un peut m'aider???!

Par **maolinn**, le **06/11/2006** à **21:09**

Bienvenue et bon courage!

Pour la bourse, moi j'en ai une mais je n'ai qu'un tout petit job; en tous les cas faire un dossier ne coûte rien !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés